

# SECURIPASS

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce service.

## L'essentiel du service

SécuriPass est un service digital permettant de s'authentifier via l'application Ma Banque lors de ses opérations à distance, soit avec un code personnel et confidentiel, soit avec son empreinte digitale.

**SOUSCRIPTEURS** Service ouvert aux clients particuliers, professionnels ou agriculteurs disposant d'un espace personnel en ligne sécurisé (Compte Crédit Agricole en Ligne) et de l'application Ma Banque

**USAGE PRINCIPAL** S'authentifier lors de la réalisation d'opérations à distance de façon simple et sécurisée.

**PRINCIPALE FONCTIONNALITE** Les 3 premiers cas d'authentification couverts par SécuriPass concernent l'ajout de bénéficiaires de virements depuis les services de banque à distance par Internet « Crédit Agricole En Ligne » (site Internet et application mobile Ma Banque), l'achat en ligne par carte de paiement, et l'authentification à la demande du conseiller lors d'une opération par téléphone. La liste des opérations authentifiables grâce à SécuriPass viendra s'enrichir au fil du temps.

**TROIS PRINCIPAUX AVANTAGES CLIENT**

- Rapidité ! Le délai de temporisation imposé par la Caisse régionale suite à l'ajout du bénéficiaire de virement est supprimé. Avec SécuriPass, le virement peut être réalisé immédiatement.
- Simplicité ! Le client reçoit une notification lui permettant de valider son identité directement dans l'application Ma Banque par un code personnel et confidentiel ou par empreinte digitale, en lieu et place de l'habituel SMS à recopier.
- Fluidité ! L'utilisation de l'empreinte digitale, au choix du client, évite la ressaisie du code sur le clavier de l'appareil et accélère la réalisation de l'opération.

**MODALITES DE SOUSCRIPTION** Le service est activé directement par le client via l'application Ma Banque. Il suppose 3 prérequis:

- La communication par le client à son conseiller d'un numéro de téléphone mobile positionné à « opération sécurisée = Oui » et d'une adresse email personnelle à jour.
- L'acceptation par le client des Conditions Générales de l'application Ma Banque.
- Le recueil du consentement du client durant la phase d'activation de SécuriPass.

Le client peut désactiver le service à tout moment sur simple demande formulée auprès de son conseiller.

**TARIFICATION** Le service SécuriPass est entièrement gratuit (hors coût d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet)

**ASSISTANCE** Une FAQ est disponible dans le menu SécuriPass de l'application Ma Banque.



## Bon à savoir

**PROTECTION DES DONNEES PERSONELLES** La Caisse régionale ne collecte et ne conserve aucune donnée biométrique lorsque l'utilisateur choisit d'utiliser la fonction de reconnaissance biométrique de son téléphone. Aucune donnée biométrique ne transite donc sur les réseaux pour les besoins du SécuriPass. L'empreinte biométrique est stockée uniquement dans l'appareil.